

Forum International de l'Economie sociale et solidaire  
Comment former à l'ESS  
Engagement, citoyenneté et innovation  
22-24 mai 2017 Marrakech

**Valider les acquis de l'expérience :  
enjeu pour le développement de l'ESS et transférabilité**

Nadine Richez-Battesti et Francesca Petrella

[nadine.richez-battesti@univ-amu.fr](mailto:nadine.richez-battesti@univ-amu.fr)

francesca.petrella@univ-amu.fr

MCF en économie et Responsables du M2 RH ESS AMU,

Chaire Euro méditerranéenne de l'ESS

Aix-Marseille Université et LEST-CNRS ; 35 avenue Jules Ferry 13626 Aix-en-Provence  
Cedex 01, France.

La validation des acquis de l'expérience reconnue en France par la loi de Modernisation sociale du 19 janvier 2002 permet aux personnes de faire reconnaître leur expérience, salariée ou bénévole d'une durée au moins égale à 3 ans afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Cette 2eme voie d'accès à une certification à côté des cursus traditionnels de formation est particulièrement importante dans le cas français pour l'ESS puisqu'elle permet de reconnaître l'expérience bénévole, mais aussi qu'elle vient répondre à un déficit de diplôme d'une part importante des acteurs les plus anciens de l'ESS. En effet, une part d'entre eux sont « rentrés » en économie sociale sans diplôme ou à des diplômes de niveaux inférieurs aux compétences qu'ils développent dans leurs pratiques professionnelles. Le référentiel de validation mobilisé est externe à un milieu de production spécifique ; il doit être inscrit au répertoire national des certifications professionnelles et se distingue de ce fait d'un référentiel défini par les entreprises en termes de compétences fonctionnelles (Moncel 2012). Il est aussi le fruit des pratiques des jurys qui au fil de l'eau contribuent à la formalisation de ce référentiel. Au sein de ce dispositif de validation on distingue d'un côté la VAP, validation des acquis professionnels (pour dispense de titre), qui permet d'être candidat à une formation diplômante en l'absence des diplômes préalablement requis pour y accéder. La VAP s'inscrit généralement dans un projet d'évolution professionnel voir de réorientation. La VAE, validation des acquis de l'expérience, quand à elle, peut permettre d'obtenir la totalité ou une partie d'un diplôme sur la base de l'expérience. Elle valide un parcours professionnel et personnel et s'appuie sur des expériences significatives.

Ces dispositifs apparaissent ainsi comme un moyen pour les acteurs de se réapproprier les bénéfices personnels de leur parcours professionnel (Ballet 2009) ou militant, la prise d'initiative venant plus souvent d'individus que d'entreprises (Zarifian, 2001). Ces

dispositifs sont aussi l'occasion de prendre en compte des savoirs cachés (Vial, Mencacci, 2004). Les motivations des candidats sont quant à elles souvent en lien avec une volonté de reconnaissance de leur expérience et de leur parcours professionnel, soit dans une logique de mobilité professionnelle, soit dans un projet personnel (Aballéa et al., 2007).

Nous cherchons dans cet article à caractériser les effets de la Validation des acquis sur les recrutements au sein d'un master ESS sur 15 ans en discutant les spécificités et les enjeux principalement en termes organisationnels. Puis nous souhaitons caractériser la diversité des motivations mises en avant par les candidats eux-mêmes, dans une approche plus longitudinale, et les effets du diplôme sur les parcours professionnels, avant d'aborder à conclusion la transférabilité de ces dispositifs.

A partir des données qualitatives et quantitatives accumulées dans le cadre du M2ESS d'Aix-Marseille Université sur les recrutements et des entretiens menés avec les candidats à la validation depuis 2002 sur leurs motivations pour entrer dans le diplôme et leurs compétences, nous montrons d'une part, l'importance de ces processus de validation dans les recrutements et leur évolution dans le temps. Cette part d'1/3 environ chaque année (VAP et VAE conjointement) est bien supérieure à celle observée dans les autres M2 d'Aix-Marseille Université plus proche de 1/10, voir quasiment nul. Ceci est sans doute lié au fait que le M2ESS a été conçu autour de 4 pôles de compétences, pour en faciliter la validation. Cette particularité est aussi imputable à des secteurs d'activité particuliers, qui ont introduit des barrières à l'entrée en termes de diplôme alors qu'au préalable ces fonctions pouvaient avoir été assumées sans diplôme spécifique. Quelles sont les conséquences d'un tel recrutement sur le fonctionnement de la formation et la professionnalisation ? D'autre part nous souhaitons mettre en évidence la diversité des motivations qui conduisent à entrer dans un processus de validation des acquis et distinguer ainsi différentes logiques, en reprenant pour partie les caractérisations des 4 logiques retenues par Legrand et Saielli (2013). Il s'agit enfin de montrer les effets de ces processus sur les parcours des individus et sur les organisations.

Pour conclure, nous nous interrogerons sur la transférabilité de ces dispositifs de validation d'acquis dans d'autres pays

#### Bibliographie succincte :

- Abballéa F. et al., 2007, Les enjeux de la VAE pour les individus et les entreprises concernées, *Humanisme et entreprise*, n°285, pp.1-20.
- Ballet V., 2009 La VAE : entre gestion individuelle et organisationnelle des carrières, *Revue Multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail*, vol.4, n°1, pp.62-83
- Legrand M-O, Saielli P., 2013, La VAE comme espace transitionnel : enjeux et paradoxes, *Formation Emploi*, avril-juin, pp. 31-50
- Moncel N. (2012), « Enjeux de l'articulation entre conception des diplômes et valorisation sur le marché du travail / l'exemple anglais », in Maillard F., *Former, certifier, insérer. Effets et paradoxes de l'injonction à la professionnalisation des diplômés*, pp. 111-129, Rennes, PUR.
- Merle V. (2007), « Genèse de la loi de janvier 2002 sur la validation des acquis de l'expérience », *Revue de l'Ires*, 55, pp. 43-78.
- Vial M., Mencacci N., 2004, La VAE à l'université : une occasion de prendre en compte les savoirs informels, *Education permanente*, n°159, pp. 67-78

Zarifian P. (2001). *La logique compétence*, Paris, Editions Liaisons.